



**MAIRIE  
DE  
MASSOINS**

Département des Alpes-Maritimes

Arrondissement de NICE

Massoins, le 21 décembre 2023

**06710 MASSOINS**

☎ 04.93.05.72.55

📠 04.93.05.77.97

**Compte-rendu de la Réunion en Mairie de MASSOINS,  
du Conseil Municipal du 21 décembre 2023**

**Présidente :** Mme TISSERAND Marie-Laure,

**Présidence de l'assemblée**

- **Elus Présents :** Tous les membres en exercice sauf M Richard-Alexandre ARQUILLIERE qui donne procuration à Mme Sylvie COLOMBON et Aurélie DUARTE qui donne procuration à Mme TISSERAND Marie-Laure et Andre Chiaraviglio a Charbey Michel

**Secrétaire de séance**..... R I E N É C K ..... D E N T S .....

**ATTENTION LES DELIBERATIONS SERONT A SIGNER VENDREDI MATIN EN MAIRIE**

• **Ordre du jour :**

- Subvention association de chasses
- Dossier Canal - Subvention départementale
- Mobilier auberge - Dossier DETR
- Ajustement du tracé du PDIPR

**1) Validation du PV du 27 octobre 2023**

Ayant pris connaissance du PV du 27 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 Voix pour, 0 Voix contre et 0 Abstentions  
DECIDE

D'adopter le PV

OBSERVATION :

*Delphine absente*

## 2) Subvention association de chasse

### Subvention de la société de Chasse

Mme Le Maire expose la demande de la société de chasse de MASSOINS pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **4010.00 €**

(2019 : attribué 3900,00 € /2020 0 /2021 demandé 4200,00 € attribué : 3210,00 € /2022 : demandé 4000,00 € attribué 4010,00 €)

.....  
.....  
.....

**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 Voix pour, 0 Voix contre et 0 Abstentions**

- Décide *d'attribuer la somme de 4010€ en subvention à la société de Chasse pour l'exercice 2023*

## 3) Dossier canal – Subvention départementale

Mme Le Maire expose que suite à la tempête Alex, des travaux de réhabilitation du canal d'adduction d'eau des bassins DFCI ont été nécessaires. Pour se faire le conseil départemental alerté a attribué une subvention de 135.525,00 € dont le premier acompte a été versé le 17/12/2021 pour 33881.25 €.

Cependant le dossier de demande de subvention au département n'avait pas été délibéré en conseil municipal. Afin de recevoir le solde de la subvention, il convient de voter cette demande à posteriori.

### Canal d'adduction d'eau :

Estimation des travaux	193.607,00 € HT
Subvention attribué 70%	135.525.00 € HT

**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)**

**Décide**

- D'accepter les travaux de réhabilitation du canal d'adduction d'eau des bassins DFCI estimés à 193.607,00 € HT
- Demande à Madame le Maire de faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 70%

#### 4) DETR – Mobilier de l'auberge communale

Mme Le Maire propose d'élaborer le dossier de subvention suivants :

**DOSSIER DETR** : taux demandé 80%

Mobilier de l'auberge communale :

15.810,00 € HT

*Delib 29*  
**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour 0 voix contre et 0 abstention(s)**

**Décide**

- D'adopter le dossier d'achat de mobilier du bar restaurant communal pour 15.810,00 HT et de rajouter le système d'alerte du clocher 2745 € HT
- Demande à Madame le Maire de faire les demandes de subvention au titre de la DETR 2024 à hauteur de 80%

Solt. 18555€ HT de demande de subvention + tableau électrique

5) Déviation GR 510

Madame le Maire rappelle les faits suivants : La tempête Alex a endommagé fin 2020, le GR510, au passage du ravin de l'UBAC/Le PLANTAUS.

De ce fait le passage étant impossible, il s'est avéré nécessaire de dévier le sentier sur la parcelle attenante appartenant à M ARQUILLIERE Richard- Alexandre et Monsieur ARQUILLIERE BOUZAHZAH Younesse avec leur accord.

Il convient de ce fait de délibérer pour solliciter le Département 06 en vue d'un retrait du PDIPR de l'ancien tracé du GR510 et d'inscrire en remplacement le nouveau tracé.

*Delib 30*  
**Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour 0 voix contre et 0 abstention(s)**

**DEMANDE** : au PDIPR le retrait de l'ancien tracé du GR510,

**D'INSCRIRE** en nouveau tracé au PDIPR la déviation proposée sur la parcelle attenante appartenant à M ARQUILLIERE Richard- Alexandre et Monsieur ARQUILLIERE BOUZAHZAH Younesse et ce avec leur accord

**AUTORISE** : Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier

*Richard Alexandre  
ARQUILLIERE  
nouveau non représenté  
pour ce point*

**Le Maire**  
Mme TISSERAND Marie-Laure

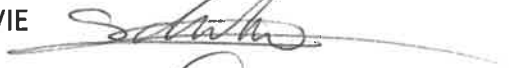


**Le Secrétaire**

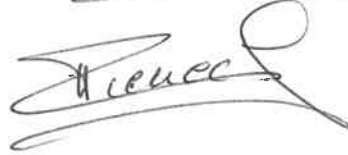


**Les membres du Conseil Municipal**

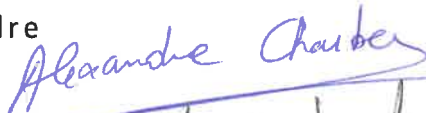
Mme COLOMBON SYLVIE



M RIENECK Denis



M CHARBEY Alexandre



M ARQUILLIERE Richard-Alexandre

P/O 

M BELLU Marcel



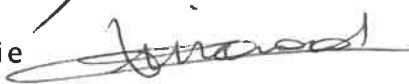
M CHARBEY Michel



M CHIARAVIGLIO André



Mme DUARTE Aurèlie



M ISNARD José



Mme ZUCCHI Delphine